

## Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 28 octobre 2015

Appel	L'appel fait constater la présence de 20 membres, 3 étant excusés et 1 absent. M. Christoph Hübsch est présent en tant qu'auditeur.
Procès-verbal de la séance du 27 mai 2015	Le procès-verbal est lu et accepté à l'unanimité, tel que présenté sur <a href="http://www.prevonloup.ch">www.prevonloup.ch</a>
Communications de la Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Alain Michel, syndic, signale que Mme Anita Paccaud est excusée car participe à la séance de l'ARAJ. M. Marc Schneider, boursier, a donné sa démission : son poste est au concours. Le permis de construire de la parcelle no 1, route de Lucens, a été délivré et les travaux de démolition devraient commencer. Le permis de construire des parcelles Prés Devant arrive à échéance.</li> <li>• M. Pierre-Alain Ogay informe que les ampoules des lampes publiques du Ganguelin ont été changées.</li> <li>• M. Jean-Marc Crottaz, municipal, donne les informations suivantes : la bordure de la route de la place du café est terminée pour un cout total de 21'915.15Fr en dessous des 27'000.-Fr budgétés. Création d'un trottoir Rte de Lucens : contact avec les 2 propriétaires a été pris. Un préavis pour l'avancement de l'aménagement de la place de convivialité sera présenté au conseil au printemps 2016.</li> <li>• M. Philippe Liniger, municipal, prend la parole pour féliciter M. Léandre Bolomey, président, qui a mené le dépouillement des dernières élections fédérales d'une main de maître, la commune de Prévonloup était dans les premières à donner ses résultats.</li> </ul>
Arrêté d'imposition 2016	Le syndic prend la parole pour signaler que la Municipalité est attentive aux changements, mais elle ne propose pas de modification du taux d'imposition pour 2016 : l'impôt communal reste à 74% de l'impôt cantonal de base. Lecture complète de l'arrêté d'imposition par la secrétaire du conseil et les conseillers votent à main levée et acceptent l'arrêté comme présenté.
Demande de crédit pour la modification de l'arrêt de bus au poids public	Lecture du préavis municipal 06-2015 : les travaux suivants sont prévus pour la création d'un abri bus confortable et très visible : démolition du poids public, création d'un socle béton pour la pose du nouvel abri bus, reprise de la place actuelle en goudron, installation de nouveaux lampadaires. Le cout total budgétisé est de 37'000.-Fr TTC. La commission d'études nommée à cet effet, composée de Mme Coralie Maiurano, absente, de MM. Jean-Daniel Fattebert, rapporteur, et de Jean-Jacques Ogay : la commission demande d'approuver ce préavis afin d'améliorer au plus vite la sécurité et le confort des personnes et particulièrement des écoliers qui attendent le bus. La commission invite toutefois la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles à la réalisation d'un deuxième abri bus en face de celui projeté, pour desservir en toute sécurité le trafic montant.

## Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 28 octobre 2015

	<p>Il n'y aura pas d'affichage publicitaire, uniquement les horaires des bus affichés sur des mâts. À signaler que l'arrêt de bus est maintenu au même endroit, dans le virage, avant la glissière de sécurité.</p> <p>Les conseillers, à main levée, acceptent le crédit de 37'000.-Fr pour la modification de l'arrêt de bus.</p>
Divers	<p>Le syndic rappelle que si un habitant a une question concernant un sujet particulier, les Municipaux sont toujours à disposition.</p> <p>Le président demande qu'à l'avenir, la commission de gestion statue sur l'arrêté d'imposition : analyser et également proposer des modifications.</p> <p>Le président, M. Léandre Bolomey, donne la date du prochain Conseil général : le mercredi 9 décembre 2015 à 20h.</p>

La séance est levée à 20h55

Le Président

La Secrétaire